DÉCLARATION ANNUELLE DU PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT
LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2026

Je, _____ propriétaire-occupant de l'immeuble résidentiel situé au _____

Matricule : _____

déclare qu'un second logement de type uniplex y est aménagé en conformité avec les critères déterminés aux règlements d'urbanisme de la Ville de Lavaltrie à l'égard de ce type de logement.

De plus, ce second logement a un accès direct au logement principal.

Ce logement est habité par :

_____

possédant avec :

le propriétaire-occupant ☐

ou son conjoint-occupant ☐

le lien de parenté suivant :

_____

Ce logement est habité par cette personne depuis le _____

et à moins d'événement contraire, cette occupation se poursuivra jusqu'au 31 décembre de l'année de référence mentionnée ci-haut.

Je m'engage, par la présente, à informer la Ville de toute modification qui pourrait survenir au cours de l'année de cette déclaration et qui aurait pour effet de disqualifier le logement de sa qualité intergénérationnelle, telle que définie à la réglementation municipale et ce, dans les trente (30) jours suivants le constat.

On peut me rejoindre aux coordonnées suivantes :

Téléphone : _____

Courriel : _____

Je soussigné(e), affirme solennellement que tout ce qui est énoncé dans le présent document est la vérité.

_____ _____

Propriétaire-occupant Date

Affirmé solennellement devant moi à _____

ce _____e jour de _____

_____

N.B : Si, à la suite d'une constatation, faite par un officier municipal ou un mandataire de la MRC de D'Autray, il s'avère que la déclaration est fausse ou erronée ou qu'il est constaté que le logement n'est plus admissible, le crédit sera annulé et ce, à compter de la date de ladite constatation.